



AVIS

Eau potable des Evouettes – Augmentation des taxes de consommation

La loi cantonale oblige les communes à autofinancer certains secteurs tels que celui de la distribution d'eau potable.

Pour répondre à cette exigence, le Conseil communal, réuni en séance du 25 octobre, a décidé d'augmenter le tarif au mètre cube de Fr. 1.10 actuellement à Fr. 1.30 dès le 1^{er} janvier 2023.

Conformément au règlement en vigueur, cet avis est affiché 20 jours au pilier public. Tout recours doit être effectué auprès de la Cour constitutionnel dans ce délai.

L'Administration communale

Port-Valais, le 18 novembre 2022